

Conseil d'école extraordinaire de l'école élémentaire

Rythmes scolaires

Procès-verbal de l'école élémentaire de Longages

Lundi 5 décembre 2022 à 17h30

- **Personnes présentes :**

-Enseignants de l'école élémentaire de Longages : Mmes Durand, Dumont, Maitrot, Cristante, Millet, Monnier, Marie & MM. Allenou, Lacroix, Benvenuto, Ramon, Panel, (remplaçant de Mme Guibbert),
Procuration : M. Marc : votants

-Représentants des parents d'élèves de l'élémentaire (6 sur 12) : Mme Bottarel, Mme Coumes, Mme Viudes, Mme Soum, M. Fauvet, M. Manent-Lacaze, votants

-Représentants de la Mairie : Mmes Coutenceau et Delhom (Conseillères Municipales) : votantes

-ALAE : Mme Romero, directrice de l'ALAE, invitée

Représentant de l'Inspection : M. Guedj Raphaël

Excusée : Mme Diaz-Lecina, IEN

- **Rappel du cadre réglementaire (Mme Maitrot, directrice de l'école élémentaire)**

-Il s'agit d'un conseil d'école extraordinaire, chargé de se prononcer sur les rythmes scolaires, sujet supervisé par le rectorat.

- Pour le moment, l'école élémentaire travaille sur un rythme de 4 jours avec les horaires suivants (9h-12h/13h30-16h30), c'est un régime dérogatoire, c'est pourquoi il faut réinterroger ce rythme tous les 3 ans.

-Le régime de droit commun est rappelé : 24h de classe par semaine sur 4,5 jours. Un calendrier national fixé par le MEN doit être respecté. Des adaptations sont possibles. Les propositions doivent être présentées par le Conseil d'Ecole à l'IEN qui les transmet avec son avis ensuite au rectorat.

-Les régimes dérogatoires possibles peuvent être : classe le samedi matin, une demi-journée sur 9 libérée, 8 demi-journées : les parents d'élèves ont fait passer un sondage avec 4 jours (comme actuellement) ou 4 jours et demi (tous les matins : 9h00-12h00 lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi et les après-midi : 13h30-15h45 : lundi, mardi, jeudi & vendredi).

-Rappel du calendrier national pour se déterminer sur les rythmes scolaires : date-butoir le 10 janvier.

-Rappel des règles de vote et des personnes pouvant voter. Les votes se font par école, en fonction du nombre de classes. Pour chaque école, le droit de vote concerne le directeur, les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école (6 sur 12 présents pour l'élémentaire), le Maire représenté et un élu. Le représentant de l'inspection comme la directrice de l'ALAE n'ont pas le droit de vote.

-Selon les résultats du vote, les rythmes votés seront gérés par le Rectorat en lien avec les élus et l'IEN. Il y aura aussi consultation du Conseil Départemental. Il faut rester de toute façon dans les horaires de bus.

-Calendrier : date butoir du conseil d'école le 10 janvier, transmission de l'IEN au rectorat le 11 janvier, transmission de la rectrice au conseil départemental 1ère quinzaine de février / réunion du conseil départemental de l'éducation nationale et réponse définitive à définir : décision de la rectrice

-Rappel des propositions précédemment discutées en Conseil d'Ecole. Les débats ont déjà eu lieu.

Il faut se déterminer aujourd'hui sur un rythme de 4 jours ou de 4,5 jours.

- Vote à bulletins secrets.

-La Mairie : Au niveau budgétaire, la Mairie est POUR rester à 4 jours.

-Interventions des enseignants

- Réponse aux questions des parents : le passage de 4,5 jours à 4 jours, a-t-on senti la différence ? Le rythme de 4,5 jours, vécu il y a quelques années, n'a pas permis d'alléger significativement les journées des élèves de l'élémentaire : longueur de la pause méridienne, fin de la classe à 16h30 comme avant. Pour les apprentissages, l'après-midi écourté ne permettait pas de placer 3 séances de ¾ heures. Les élèves étaient plus fatigués les vendredis après-midi. De plus, il n'y avait qu'une heure 30 de classe le vendredi après-midi, qui était très compliquée à gérer. Au final, les journées étaient tout aussi longues pour les élèves, avec en plus école le mercredi matin, soit aucun moment de repos dans la semaine.

Les enseignants sont POUR rester à 4 jours.

- Intervention des Délégués du GAPE (parents d'élèves)

-Un sondage a été remis aux familles pour donner leur avis sur les rythmes scolaires. Fort taux de participation à ce sondage.

A l'élémentaire, 191 retours sur 234 familles soit 81% participation (162 pour 4 jours : 85% / 28 pour 4,5 jours : 15% / 1 nul)

Les représentants de parents d'élèves voteront au prorata du sondage.

-VOTE

Vote à bulletin secret : 2 choix : 4 jours ou 4,5 jours

- 21 votants (directrice, 12 enseignants, 2 représentants de la Mairie, 6 représentants des parents d'élèves). 21 suffrages exprimés.
 - Semaine à 4 jours : 20 voix
 - Semaine à 4,5 jours : 1 voix

Est approuvée à la majorité des voix sur l'école élémentaire :

La semaine à 4 jours avec comme horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le tableau de proposition d'horaire du conseil d'école sera joint au procès-verbal de ce conseil d'école.

→ Levée de la séance.

Secrétaire de séance

Mme Dumont



Directrice

Mme Maitrot

